

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

La justice gabonaise aux troussees de Benoît Marie Snoeck

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

BENOÎT Marie Snoeck, administrateur-directeur général de Siat-Gabon, aurait maille à partir avec la justice gabonaise pour une affaire présumée de "faux en écriture". Il est, en effet, soupçonné d'avoir trompé l'administration publique sur un certain nombre de faits, alors qu'il était le directeur des sites de Bitam et Mitzic de cette société. Selon le parquet, en plus de sa situation fiscale qui ne serait pas à jour, le fait le plus important concerne l'autorisation d'emploi qui ne lui aurait pas été accordé l'année dernière par le ministère du Travail. En témoigne la réponse de ce département ministériel, à la demande de l'entreprise en faveur de M. Snoeck, datant du 12 juin 2019: "À l'issue de l'examen par la Commission nationale pour l'admission à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère au Gabon, en sa séance du 22 mai 2019, ladite demande a été rejetée pour limite d'âge." Âgé, à l'époque de 61 ans, l'intéressé devait déjà faire valoir ses droits à la retraite, conformément à la loi 21/2010 du 27 juillet 2010 portant ratification de l'ordonnance n° 18/2010 portant modification de certaines dispositions du Code du travail. "En conséquence, je vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à la rupture du contrat de travail avec l'intéressé, conformément à la réglementation en vigueur", peut-on lire dans une lettre signée par Émilie Léocady Moussadji, alors directrice générale du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Emploi. Les instructions de l'administration précitée n'aurait pas été respectées. Pis, pour les contourner, un contrat de consultance lui aurait été signé le 10 novembre 2019. Aussi, sera-t-il promu, lors du Conseil d'administration du 30 août 2019, directeur général de Siat-Gabon. Une fonction salariale qu'il cumule depuis lors avec celle de consultant, qui est "une entreprise individuelle avec un numéro d'agrément, un



Les services judiciaires enquêtent actuellement sur le cas Benoît Marie Snoeck.

numéro d'identification fiscale. Donc, une entité distincte de Siat", selon nos sources. La présence de M. Snoeck à la tête de la société belge serait donc en porte-à-faux avec les lois du Gabon. Mieux, tout autre document officiel pouvant être exhibé à ce

jour pour régulariser sa situation aurait une odeur de corruption. Les jours à venir pourraient être une raison d'insomnie pour celui qui semble défier la puissance publique, en ne répondant pas aux convocations de la direction générale des Recherches

(du 14 septembre 2020) et de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (du 15 septembre courant). Mais aussi, en procédant à des licenciements d'agents en plein confinement total, alors que le chef de l'État indiquait que durant ladite

période, "aucun employé ne doit être licencié afin de préserver les emplois et maintenir la paix sociale dans les entreprises". Les responsables de Siat-Gabon se refusent à commenter ces informations, malgré notre tentative de les rencontrer.

Un réseau de trafiquants d'ivoire démantelé à Franceville

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LE Burkinabé Inoussa Balima a été arrêté, le 17 septembre dernier, à Franceville, avec une pointe d'ivoire de 17 kg dissimulée dans un sac de riz. C'était au cours d'une opération judiciaire en faveur des espèces intégralement protégées, conjointement menée par l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice, la direction provinciale des Eaux et Forêts et l'antenne provinciale de la direction générale des Recherches (DGR). Conduit dans les locaux de la DGR, le mis en cause a, lors de l'interrogatoire, dénoncé son complice, en l'occurrence le Gabonais Robert Foudou, affirmant que ce dernier est le propriétaire de cette marchandise illicite. Il a expliqué qu'au



Le trafic d'ivoire au Gabon, un fléau qui persiste.

moment où il a été interpellé, il se rendait justement au domicile de ce dernier pour lui remettre sa pointe d'ivoire. Il n'en fallait pas plus pour que les enquêteurs se mettent sur la piste de Robert Foudou, lequel sera arrêté le lendemain. Auditionné à son tour, le suspect reconnaîtra les faits mis à

sa charge, tout en fournissant aux agents les identités des autres membres du réseau: un ressortissant béninois du nom de Yacouba Alimi - il a été pris en flagrant délit de possession de deux pointes d'éléphant - et deux compatriotes nommés Esaïe Ndemba et Darel Mba Obame. Tous auraient avoué

leur implication dans cette affaire. Les cinq trafiquants présumés sont actuellement gardés à vue dans les locaux de la DGR, en attendant leur comparution devant le tribunal spécial de Libreville pour être fixés sur leur sort. Ils encourent jusqu'à une peine de 10 ans de prison, selon le nouveau Code pénal.